

AVIATION
AÉRONAUTIQUE
DESIGN INTERIEUR
MOBILIER URBAIN
AGRICULTURE
NAUTISME
ASSAINISSEMENT

► RÉCUPÉRATION D'EAU

NUCLÉAIRE
INGÉNIERIE
ART



→ **RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**
1000 à 5000 Litres

Jusqu'à **50%**
d'économie d'eau



WWW.ROTO30.FR
Fiche produit en ligne + documentation PDF



 **ROTO30**
rotomoulage



VERSION CERA



VERSION CLASSIQUE

100% **ÉTANCHE**
légère et **ROBUSTE**
installation **FACILE**



> Utilisation...

- PUIITS DE FORAGE,
- EAUX DE PLUIE,
- PISCINE À DÉBORDEMENT (...)



L'opacité des cuves préserve du développement bactérien.

- Polyéthylène haute densité,
- Traitée alimentaire
- Anti UV.

Aucun perçage d'origine

- pas d'entrée en Ø 100,
- pas de sortie en Ø 100,

les piquages sont réalisés en usine en fonction des besoins (passe paroi Ø 40, vanne...)

Nous pouvons réaliser les piquages sur demande, et ainsi nous adapter à chaque situation.

> OPTION : RÉHAUSSE À VISSER



+ ACCESSOIRES ET KITS DISPONIBLES DANS NOTRE GAMME HYDRAULIQUE



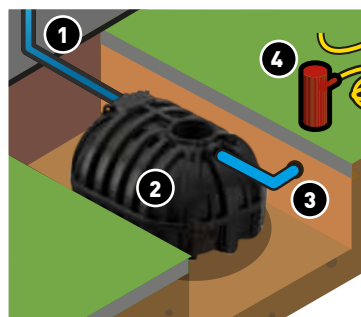
- POMPES AUTO AMORÇANTES
- COFFRET DE COMMANDE
- SONDÉS
- ETC...



Installation HORS SOL OU ENTERRÉE



- a- Entrée en Ø 100 avec tube plongeur
- b- Brides taraudées en 1", 1" 1/4, 1" 1/2, 2" avec possibilité de rajout de vannes.



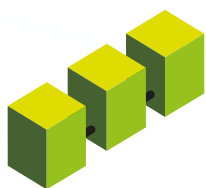
- Arrivée d'eau par gouttière - 1
- Récupérateur d'eau de pluie - 2
- Sortie d'eau - 3
- Arrosage - 4

1 VERSION CLASSIQUE | DEVIS SUR DEMANDE POUR FOSSE D'ACCUMULATION GROS VOLUME.

RÉFÉRENCE	CAPACITÉ	DIAMÈTRE	HAUTEUR	TROU D'HOMME	POIDS
GFA 1000	1000 Litres	1240 mm	1240 mm	600mm	52 KG
GFA 1500	1500 Litres	1240 mm	1650 mm	600mm	65 KG
GFA 2000	2000 Litres	1430 mm	1590 mm	600mm	115 KG
GFA 3000	3000 Litres	1970 mm	1575 mm	600mm	130 KG
GFA 4000	4000 Litres	1970 mm	1895 mm	600mm	160 KG
GFA 5000	5000 Litres	1970 mm	2225 mm	600mm	195 KG

2 - VERSION CERA | DEVIS SUR DEMANDE POUR FOSSE D'ACCUMULATION GROS VOLUME.

RÉF	POIDS	CAPACITÉ	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR	Fe (fil d'eau)
CERA 3000	130 kg	3000 L	2445	1928	1315	1150
CERA 4000	160 Kg	4000 L	2445	1928	1430	1330
CERA 5000	180 Kg	5000 L	2445	1928	1710	1610



+ DE STOCKAGE
avec la **mise en batterie**
Contactez-nous pour plus de renseignements.



La valorisation des eaux pluviales (mise à jour : août 2008)

Extrait du 21 Août 2008 – JO n°5 du 29 Août 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

I. — L'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment. L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public.

II. — A l'intérieur d'un bâtiment, l'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles, autres qu'en amiante-ciment ou en plomb, peut être utilisée uniquement pour l'évacuation des excréments et le lavage des sols.

III. — L'utilisation d'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles est autorisée, à titre expérimental, pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés et :

— que la personne qui met sur le marché le dispositif de traitement de l'eau déclare auprès du ministère

en charge de la santé les types de dispositifs adaptés qu'il compte installer ;

— que l'installateur conserve la liste des installations concernées par l'expérimentation, tenue à disposition du ministère en charge de la santé.

Cette expérimentation exclut le linge destiné aux établissements cités au IV.

V. — Les usages professionnels et industriels de l'eau de pluie sont autorisés, à l'exception de ceux qui requièrent l'emploi d'eau destinée à la consommation humaine telle que définie à l'article R. 1321-1 du code de la santé publique, dans le respect des réglementations spécifiques en vigueur, et notamment le règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Extrait du bulletin officiel des impôts 5 B-18-07 – N°96 du 3 Août 2007

« L'article 49 de la loi sur l'eau et les milieux aqua-

tiques (n° 2006-1772 du 30 décembre 2006) étend le champ d'application de **ce crédit d'impôt au coût d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales.**

Les dépenses relatives à cette nouvelle catégorie ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 25% du montant de celles-ci.

La liste de ces équipements a été fixée par l'arrêté conjoint des Ministre de l'écologie, du logement, du budget et de la santé en du 4 mai 2007, publié au Journal officiel n° 105 du 5 mai 2007. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux dépenses payées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009.

TVA réduite à 5.5%

Se référer au Bulletin Officiel des impôts N° 202 du 8 Décembre 2006 – 3 C-7-06



AVIATION ART ASSAINISSEMENT
MOBILIER URBAIN INGÉNIERIE
DESIGN INTERIEUR
AUTISME AÉRONAUTIQUE
RÉCUPÉRATION D'EAU

“ NOUS PRÉSENTER
EN QUELQUES MOTS...”

Conceptions et réalisations de produits rotomoulés

Nous pouvons vous accompagner et vous conseiller à chaque étape de la vie d'un produit, de la première étincelle jusqu'à son recyclage.

Industrie à échelle humaine,

nos clients apprécient la proximité et l'écoute qui en découlent ;
Nos capacités de production sont à l'échelle d'une industrie.
Nous travaillons pour différentes enseignes, de la PME à l'entreprise nationale et multi-nationale, et ce, avec le même engagement pour chacun.

+ de 800 projets
et 15 ans d'expérience



RESTONS EN CONTACT

ROTO-30, Z.I sud de Domitia
30300 Beaucaire - FRANCE
TEL (+33)4 66 59 43 99 // FAX (+33)4 66 59 43 09
E-mail : ma.fortin@wanadoo.fr



SITE INTERNET : WWW.ROTO30.FR

Découvrez nos services...
Téléchargez nos fiches produits,
Faire une demande de devis.



rotomoulage technique



bpi france